

[Texte]

that is. Were there discussions? Has an order in council been passed? Once again, are we witnessing here a demonstration where a regulatory body which is charged with certain responsibilities under the National Transportation Act and the Railway Act having its role circumvented, and how does your commission feel about it?

Mr. Heads: I do not think there is any problem on this, Mr. Mazankowski. The figure you refer to is 313 million and that is in the public domain, and it is estimated on the assumption that we in the CTC will pay in terms of prairie branch-line subsidies \$278 million in the course of the current crop year.

Mr. Mazankowski: But is it not true, Dr. Heads, that the CTC has legislative responsibility for the distribution and administration of these funds under section 256 and 258, I believe, of the Railway Act?

Mr. Heads: In respect to the branch-line subsidy payments, yes; and indeed, we are still exercising . . .

Mr. Mazankowski: Why do you sit back and idly take this sort of undermining by a minister of the Crown when you have the integrity of a regulatory authority to preserve?

Mr. Heads: Mr. Mazankowski, I think that throughout the report of the task force on rights I have a reputation for not having taken anything idly back, and indeed having been extremely difficult on several occasions. The point that I was making is that firstly, the estimate of the railway revenue shortfall in accordance with the framework established, the estimate of that figure was made by the CTC. So there is no way in which we were not privy to all of that as we did the estimate. The determination of the \$278 million that we continue to make and that the balance would be paid as a separate payment, the calculations on that were fully discussed between . . .

Mr. Mazankowski: You started out by saying \$313 million and now you are talking \$278 million.

Mr. Heads: Well, these are two different figures. The \$313 million is the money that the minister is paying directly to the railways in respect to the 82-83 crop year, and he is making that on the understanding that we in the CTC are paying \$278 million. So the total amount of money that the railways get as a Crown benefit for 82-83 is the sum of \$313 million and \$278 million.

Mr. Mazankowski: I see.

Mr. Heads: The question of what happens to the Crown benefit—that is a total of \$591 million—the question of what happens . . .

[Traduction]

encore, on ait contourné la CCT. J'aimerais savoir ce que vous en pensez. Y a-t-il eu des discussions? Y a-t-il eu un décret en conseil? Est-on encore une fois en train d'essayer de contourner un organisme de réglementation, qui est chargé de certaines responsabilités en vertu de la Loi nationale sur les transports et de la Loi sur les chemins de fer? Qu'en pense votre commission?

M. Heads: Je ne pense pas qu'il y ait de problèmes, monsieur Mazankowski. Le montant auquel vous réferez est de 313 millions de dollars, et cela est maintenant du ressort public. Ces prévisions ont été calculées en fonction de l'hypothèse selon laquelle la CCT devra verser quelque 278 millions de dollars au cours de la saison de récolte de cette année au titre des subventions pour les lignes secondaires des Prairies.

M. Mazankowski: Mais n'est-il pas vrai, monsieur Heads, que la CCT a une responsabilité législative pour ce qui est de la distribution et de l'administration de ces fonds, ce en vertu, il me semble, des articles 256 et 258 de la Loi sur les chemins de fer?

M. Heads: Pour ce qui est du versement des subventions pour les lignes secondaires, la réponse est oui. D'ailleurs, nous exerçons toujours . . .

M. Mazankowski: Pourquoi vous laissez-vous faire par un ministre de la Couronne, étant donné que vous devez préserver l'intégrité de votre autorité en matière de réglementation?

M. Heads: Monsieur Mazankowski, je pense qu'au cours de toute la préparation du rapport du groupe de travail je me suis fait la réputation de quelqu'un qui ne se laisse jamais faire, et je me suis d'ailleurs montré très difficile à plusieurs reprises. Ce que j'essayais d'expliquer, tout d'abord, c'est que c'est la CCT qui a évalué de quel ordre serait l'écart des chemins de fer pour ce qui est des revenus, conformément au cadre établi. Nous sommes donc au courant de tout cela, puisque c'est nous qui avons établi les prévisions. Pour ce qui est des 278 millions de dollars et de la décision de payer la balance sous forme d'un paiement distinct, tous les calculs ont été discutés entre . . .

M. Mazankowski: Au début, vous parliez de 313 millions de dollars, et maintenant il n'est plus question que de 278 millions de dollars.

M. Heads: Il s'agit de deux chiffres différents. Les 313 millions de dollars correspondent à la somme que le ministre verse directement aux chemins de fer pour les récoltes de l'année 1982-1983, et il le fait dans le cadre d'une entente en vertu de laquelle la CCT paie 278 millions de dollars. Les chemins de fer toucheront donc en tout pour l'année 1982-1983, dans le cadre du programme du Pas du nid de Corbeau 313 millions, plus 278 millions.

M. Mazankowski: Je vois.

M. Heads: Quant à savoir ce qui se passe avec le programme du Pas du nid du corbeau . . . Cela donne un total de 591 millions de dollars . . .